

**Bureau directeur du 20 mai 2016**

Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MYARO Nodjialem, VILLEPREUX Brigitte.

Invités : BARBUSSE Béatrice, BAUDE Pascal, BIOJOUT Marie-Christine, BORROTTI Sylvie, GARCIA François, GODARD Michel, JACQUET Michel, PECQUEUX-ROLAND Véronique, PERRUCHET Claude, PRADIER Grégory, MAYEUR Arnaud (en partie).

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, SCARSI Claude, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 15 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly (Raspail).

Le bureau directeur valide à l'unanimité le procès-verbal de ses séances du 25 mars, 6 avril et 15 avril 2016.

Le bureau directeur débat des conclusions générales de l'assemblée générale de Nancy. Dans le cadre de la réforme territoriale, Joël DELPLANQUE s'interroge sur les contenus qui seront mis à disposition sur la plateforme collaborative, afin de faire partager au plus grand nombre les différents sujets débattus.

Alain JOURDAN tient à remercier les institutionnels locaux, la Ligue de Lorraine, élus, bénévoles et salariés, pour l'organisation de cette assemblée générale dans de bonnes conditions d'unité de lieux des travaux et d'hébergement. Il remercie les délégués pour leurs collaborations aux projets présentés puis présente aux membres du bureau directeur une synthèse des questions soulevées par les territoires depuis et les réponses apportées aux réflexions en cours à travers les contraintes, les axes de travail et la méthodologie. Il précise que l'Agora sera relancée à condition que les membres du bureau directeur et les services concernés transmettent au fur et à mesure à la fois la question et les réponses apportées. Plusieurs précisions ou décisions sont actées et validées :

- Le bureau directeur convient du changement des numéros des ligues au 30 juin 2017, à partir de leurs nouvelles appellations qui seront effectives d'ici la fin 2016 dans le cadre des décisions de l'Etat sur les noms des nouvelles régions.
- Joël DELPLANQUE propose que soient achetés, pour mise à disposition des territoires avec un système de contrat (prévoyant les dégradations ou pertes éventuelles) et de caution, deux jeux de zappettes afin de pouvoir les utiliser pour les votes électroniques de leurs assemblées générales futures. Le bureau directeur valide cette proposition à l'unanimité.
- Le bureau directeur acte que l'accompagnement financier des projets de fusion liés aux bilans financiers et aux actes notariés relevant de la préparation de ces fusions, relève exclusivement des finances des ligues actuelles.
- Le bureau directeur demande à Michel JACQUET de réactualiser le devis concernant la visioconférence suite à des demandes de certaines ligues pour l'installation de ces outils à usage interne voire pour les relations futures avec la FFHB. L'objectif est de mutualiser pour obtenir des tarifs intéressants avec un outil compatible entre les structures. Des propositions seront faites aux ligues d'ici le début 2017.
- Alain KOUBI précise que si le siège ne change pas de lieu, il n'y a pas de changement de numéro de SIRET.
- Jacques BETTENFELD précise que la ligue bénéficiaire ne change pas de numéro à la Préfecture.
- Joël DELPLANQUE demande à Michel GODARD de produire une nouvelle note concernant les droits de chaque ligue en matière de formation (dans la mesure où ils ont fait une demande d'agrément) et rappelle que la vocation d'un institut est de rassembler (pédagogie, accès aux formations, etc.).
- Sur les questions liées aux ressources humaines, le bureau directeur précise que des réponses seront apportées de manière appropriée à chacune des demandes de chaque territoire. Il est rappelé la procédure qui permet d'utiliser notre conseil en ce domaine par l'intermédiaire des élus fédéraux concernés.
- Toutes ces procédures, résumées sur ce procès-verbal, feront l'objet d'une communication plus développée qui paraîtra sur l'Agora.

- Une information concernant le FATDE et les aides liées à la note d'orientation (centrée pour 2016 sur les animations périphériques du mondial 2017) sera établie rapidement afin de permettre aux ligues de connaître précisément le détail des subventions versées. Alain KOUBI et Alain JOURDAN s'engagent à ce que les sommes dues soient versées le plus rapidement possible (et avant la fin d'année 2016).
- S'agissant des Services Civiques positionnés dans les Ligues qui fusionnent et du devenir de leur gestion administrative, Marie-Christine BIOJOUT apportera les réponses nécessaires après avoir pris l'attache du ministère chargé des sports.

Le bureau directeur adopte à l'unanimité les propositions de la LNH, reconduites sur celles de 2015-2016, relatives aux règles de qualification en coupes d'Europe masculines 2016-17.

En l'espèce : le champion de France DIM sera qualifié en ligue des champions, tandis que le vice-champion de France et les vainqueurs de la coupe de France et de la coupe de la Ligue seront qualifiés en coupe EHF.

Si un club vient à se qualifier à différents titres en coupe EHF, la ou les places en coupe EHF sera(ont) attribuée(s) en fonction du classement du championnat de France DIM (et non au(x) finaliste(s) des coupes).

En outre, les clubs qualifiés en coupe EHF pourront solliciter une place additionnelle en ligue des champions ; le premier club non-européen à l'issue du championnat DIM pouvant quant à lui solliciter une place additionnelle en coupe EHF.

Sur proposition de Jean-Pierre FEUILLAN, le bureau directeur attribue à l'unanimité l'organisation des deux matches de préparation de l'Equipe de France Masculine avant le Mondial 2017 en France, après le stage à Capbreton :

- A la Ligue Midi-Pyrénées, sur le site de Toulouse le 6 janvier 2017,
- A la Ligue Languedoc-Roussillon, sur le site de Montpellier le 8 janvier 2017.

Suite, d'une part, à la démission de Marc-Henri BERNARD de son poste de représentant de la FFHB à l'assemblée générale de la LNH et, d'autre part, à la modification des Statuts de la LNH qui accorde un représentant supplémentaire à la FFHB au sein de l'assemblée de la Ligue, le bureau directeur valide à l'unanimité les candidatures de Pascal BAUDE et de Béatrice BARBUSSE pour siéger dès l'assemblée du 14 juin 2016 dans cette instance.

Jean-Pierre FEUILLAN fait part aux membres du bureau directeur de la lettre d'engagement attendue par le CNOSF de la part des Fédérations en lien avec la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024, concernant le marketing et les sponsors des Fédérations. Joël DELPLANQUE rejoint l'avis exprimé par Jean-Pierre FEUILLAN et propose que ce dernier rencontre les partenaires sur ce sujet pour faire le point avec chacun d'entre eux au préalable.

Jean-Pierre FEUILLAN fait un point d'étape sur le contrat TV avec beIN Sports qui vient à échéance le 31 décembre 2017 et les perspectives de collaboration souhaitées par la LNH, dont le contrat avec beIN se termine en 2018. L'objectif serait de réfléchir en commun aux stratégies éventuelles permettant de maximiser l'exposition et la valorisation de l'ensemble des compétitions de handball (équipes de France, coupe de France, LNH, LFH).

Joël DELPLANQUE propose de travailler préalablement cette perspective en interne à la FFHB avant de réunir un bureau directeur commun.

Le bureau directeur adopte à l'unanimité l'aménagement de l'article 3.4 des règlements de la Coupe de France présenté par Pascal BAUDE au nom de la COC fédérale, concernant les Coupes de France départementales et régionales, en vue de sa présentation au conseil d'administration du 10 juin. Compte-tenu des problématiques rencontrées lors de la compétition 2015-2016, il s'agit d'encadrer les utilisations excessives des joueurs qui ne participeraient pas à la saison régulière des championnats départementaux et régionaux. Alain JOURDAN est chargé de consulter le CPL et le CPC par voie électronique en amont du conseil fédéral du 10 juin afin que la modification puisse entrer en vigueur dès la saison 2016-2017.

La FFHB a été informée que la LNH présentait au vote de sa prochaine assemblée générale, le 14 juin 2016, le passage de 14 à 16 du nombre de joueurs sur la feuille de match, pour l'ensemble de ses compétitions. Pascal BAUDE s'interroge sur la position de la FFHB pour les rencontres de Coupe de France qui concernent les clubs de LNH (D1 et D2 masculines). Le bureau directeur ne souhaite pas élargir à 16 noms l'ensemble des feuilles de match de cette compétition, aussi il propose que seules les rencontres de Coupe de France opposant

des clubs masculins de D1 et D2 entre eux puissent présenter des FDME à 16 joueurs. Pascal BAUDE est chargé d'étudier avec les services fédéraux la faisabilité de cette proposition.

Suite à la liquidation judiciaire du HBC Nîmes prononcée par le TGI de Nîmes le 24 mars 2016, le bureau directeur décide à l'unanimité que les joueuses licenciées au sein de la structure en 2015-16 bénéficient de la gratuité des mutations sur la part fédérale et se voient délivrer des licences de type A pour la saison 2016-2017, en cas de mutation en période officielle (jusqu'au 31 juillet 2016). Au-delà de cette date, les dispositions de droit commun retrouveront à s'appliquer.

Nodjialem MYARO fait un état des lieux à date de la LFH. Elle évoque les débats concernant l'éventualité, pour 2016-17, d'un passage à 12 clubs avec une « wild card », finalement écartée compte tenu de son incohérence avec le dispositif structurant VAP, mais aussi des enjeux de sécurité juridique et d'équité entre les clubs.

Elle poursuit en relatant les échanges liés à la détermination du prochain calendrier sportif et la perspective d'une meilleure commercialisation par les clubs de leurs rencontres en semaine grâce au positionnement automatique le mercredi des affiches de championnat entre clubs européens lorsque des matches de Coupe d'Europe sont programmés le week-end.

Béatrice BARBUSSE évoque les échanges avec d'autres fédérations sportives sur la féminisation et pense que les travaux en cours sur le sujet au sein de la FFHB permettent de situer de manière positive l'engagement de notre fédération dans ce domaine.

Par ailleurs, elle a travaillé avec le groupe pilotage composé de Nodjialem MYARO, Cécile MANTEL et elle-même, sur la perspective des états généraux du handball féminin et la collaboration envisagée avec le CDES de Limoges pour une étude sur le modèle économique de développement et d'organisation institutionnelle pour le handball féminin professionnel. La première partie de la mission consisterait en une étude quantitative, à partir de données transmises par la FFHB. La seconde approche relèverait du qualitatif avec des entretiens conduits par le CDES auprès d'une grande partie des acteurs du secteur. Une restitution intermédiaire servirait de base au lancement du débat collectif large, organisé sur une journée qui pourrait se dérouler en octobre 2016. Il serait animé par le CDES de Limoges et donnerait lieu à une dernière étape de conclusions et préconisations finales issues des débats. Le bureau directeur valide à l'unanimité la proposition calendaire (dès juin 2016 à novembre 2016) et financière (entre 25 et 30 K€ pour la prestation du CDES) faite pour mener à bien ces travaux.

Le bureau directeur procède aux tirages au sort des matchs des barrages ProD2/N1M qui concernent le club classé 12<sup>ème</sup> de ProD2 (Limoges) et les 3 clubs leaders des poules de N1 (Nice, Caen et Sannois St Gratien ou Strasbourg). Les rencontres se dérouleront au Palais des Sports de Beaublanc à Limoges du 3 au 5 juin 2016, offrant ainsi un écrin inédit pour cette dernière édition. Ce tournoi attribue à la fois le titre de champion de France de N1M et les 3 places en ProD2 pour 2016-17.

L'ARJEL a saisi la FFHB de deux demandes du PMU visant à compléter la liste des paris en ligne autorisés sur le handball. En conformité avec la position du comité directeur de la LNH, le bureau directeur émet les avis suivants :

- défavorable sur les paris concernant le nombre de victoires en saison régulière dans les championnats nationaux,
- défavorable sur l'ouverture de paris en ligne sur les championnats d'Afrique des nations, les championnats d'Asie et les championnats panaméricains, masculins et féminins,
- favorable sur l'ouverture de paris en ligne sur le championnat danois masculin.

François GARCIA expose l'état d'avancement des travaux concernant la réforme de l'arbitrage, validé par l'assemblée générale de Nancy et qui est le fruit d'un travail élaboré depuis plusieurs années entre la CCA et les ligues, les comités et les responsables régionaux de l'arbitrage. Des points d'étapes avaient d'ailleurs été déjà évoqués lors des deux dernières assemblées fédérales.

En ce qui concerne la professionnalisation, il s'agit de permettre aux arbitres d'exercer leurs fonctions dans de meilleures conditions. Les instances de la LNH ont été régulièrement associées à ces travaux. Le bureau directeur en débat.

François GARCIA déplore de ne pas avoir pu participer aux réunions qui ont eu lieu cette semaine entre la DTN et l'IFFE, rejoint en cela par Alain KOUBI et Alain JOURDAN. Michel GODARD fait part de son sentiment sur ce point. Le bureau directeur débat de cette situation et Joël DELPLANQUE demande à ce qu'une prochaine rencontre ait lieu. Par ailleurs, Joël DELPLANQUE indique qu'il est favorable à la mise en

place d'une Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) et rappelle que l'arbitrage est une compétence de la Fédération.

Le principe de la création d'une DNA, composée d'experts en arbitrage et de techniciens, a été retenu pour réussir la réforme adoptée à l'assemblée de Nancy. Les missions de la DNA porteront donc sur le développement territorial de la fonction arbitrale et la gestion de l'élite en lien avec la LNH.

Les objectifs, l'organisation, la composition et les modalités de fonctionnement de la DNA restent à préciser. Ils feront l'objet d'un travail commun entre les acteurs de l'arbitrage et ceux de la DTN (à prévoir par Alain JOURDAN et Alain KOUBI en présence du DTN). Ils devront recevoir l'accord de la DTN pour les techniciens et l'adhésion des personnels aux missions qui devront être précisées. Lui-même placé sous l'autorité du président de la FFHB, le DNA aura autorité sur toutes les personnes qui composeront la Direction.

Les lettres de missions des cadres techniques concernés par l'arbitrage feront l'objet d'une élaboration commune DNA/DTN avant validation ministérielle via CTS web et les chefs de service Jeunesse et Sports.

Les objectifs, l'organisation et les modalités de fonctionnement entre la CCA et les CTA feront l'objet d'une validation du bureau fédéral. Le pilotage est mené par la CCA ; le DNA et le CTN seront impliqués, ils apporteront leur contribution dans les domaines liés à l'organisation de chaque CTA (mission DNA) ainsi qu'à la filière juge arbitre jeune à observer et accompagner depuis chaque territoire (mission CTN).

Le DNA assurera la coordination des programmes de formation pour l'ensemble de la filière arbitrage, notamment à partir des travaux déjà engagés par la CCA et qui seront intégrés aux parcours déployés par l'IFFE. François GARCIA précise la nécessité de se retrouver pour contribuer aux travaux traités lors de la dernière réunion DTN-IFFE, afin de tracer dans le marbre un schéma de travail partagé. La DNA se composera d'un directeur, d'un Conseiller Technique National, d'un chargé de missions à temps plein et de collaborateurs, à temps partiel ou non, de CTS ou CTF qu'il reste à identifier.

Joël DELPLANQUE fait part au bureau directeur des perspectives de remplissage de l'AccorHotels Aréna pour les finales de la Coupe de France.

Il précise également les contours de la prochaine visite de l'EHF dans la perspective de l'organisation de Joël DELPLANQUE fait part au bureau directeur des perspectives de remplissage de l'AccorHotels Aréna pour les finales de la Coupe de France ce samedi 21 mai.

Il précise également les contours de la prochaine visite de l'EHF dans la perspective de l'organisation de l'Euro 2018.

Enfin, il donne des éléments de contexte concernant le plan citoyen sport.

Au terme de la réunion, Claude PERRUCHET transmet à Joël DELPLANQUE le courrier d'engagement écrit établi en 1986 par les membres du bureau directeur fédéral de l'époque relatif aux perspectives du championnat du Monde 1990 et des Jeux Olympiques de 1992. Ces membres sont conviés à un dîner pour marquer cet engagement fondateur de la réussite du handball français. Un bureau directeur commun entre les membres de 2016 et ceux de 1986 fera l'objet d'une publication ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël DELPLANQUE lève la séance à 19 h 00.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général